

## Crise au Burundi : «Ndondeza», une campagne pour retrouver les disparus

RFI, 25-02-2017 La crise politique, qui touche le Burundi depuis près de deux ans, est caractérisée par de graves et massives violations des droits humains, selon les ONG et l'ONU. Selon ces organisations, cette crise aurait déjà fait de 500 à un millier de morts, des milliers de personnes arrêtées et jetées en prison, près de 400 000 exilés, ainsi que des centaines de cas de disparitions forcées, des gens arrêtés par les services burundais de sécurité et dont on ne retrouve plus de traces, certains depuis bientôt deux ans. Une association de la société civile burundaise aujourd'hui interdite, le Focode, a lancé depuis avril la campagne « Ndondeza », « Aidez-moi à retrouver le mien ».

La décision de lancer la campagne Ndondeza est née il y a maintenant dix mois, pour que ces centaines de personnes portées disparues ne tombent pas dans l'oubli, et que justice soit rendue aux leurs. « Nous avons vu une situation horrible pour les familles qui perdent les leurs, qui passent dans tous les cachots qui demandent : "vous avez arrêté mon mari, vous avez arrêté mon fils, où est-ce que vous l'avez mis ?", alors aujourd'hui nous portons la voix de toutes ces familles », explique l'initiateur de cette campagne, Pacifique Nininahazwe, une figure de la société civile indépendante du Burundi en exil. Le Focode a publié vendredi son 17e cas, celui d'Augustin Hatungimana, arrêté par la police et les services secrets burundais en décembre 2015. Selon cette campagne, sa trace a été perdue au fond des cachots de la police. Le travail du Focode est un travail de fourmi, qui exige de grandes précautions pour ceux qui doivent enquêter clandestinement sur le terrain burundais. L'organisation ne publie un dossier que lorsqu'elle est parvenue à reconstituer dans les moindres détails les circonstances de l'arrestation d'une victime, puis son parcours jusqu'à ce que, tout à coup, on perde sa trace. Autre condition avant qu'un cas ne soit rendu public : l'accord de la famille, mais à chaque fois le dossier est d'abord envoyé aux autorités burundaises, notamment les ministres de la Justice, de la Sécurité publique ou encore le procureur général, explique le président du Focode. « Jusqu'ici, malheureusement, ils ne nous répondent pas, c'est comme si de rien n'était. Mais nous allons continuer à documenter tous ces cas et nous espérons aussi que ces cas pourront être des sources importantes pour la Commission d'enquête internationale sur le Burundi. » Sans oublier la Cour pénale internationale, dit-il. Son parquet a ouvert une enquête préliminaire sur les graves violations des droits humains commis au Burundi depuis le début de cette crise.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});